

comparution au tribunal sans les conclusions de la partie adverse

Par **odale**, le **17/11/2020** à **18:07**

Bonjour,

Je reviens vers vous , pour vous dire que depuis l'envoi de ma lettre recommandée avec accusé de réception , le 16 octobre 2020 , auprès du Tribunal d'Instance , je n'ai aucune réponse.

Dois-je m'inquiéter , car nous sommes le 17 novembre .

merci.